

PROWEIN 2026
Du 15 au 17 mars – Düsseldorf, Allemagne
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS STANDS INDIVIDUELS

Date limite d'inscription : 25 juillet

PROWEIN 2026 se tiendra du 15 au 17 mars 2026 à Düsseldorf, en Allemagne. L'un des plus grands salons européens en termes de visiteurs et d'exposants, Prowein demeure un incontournable, notamment pour conquérir les marchés d'Europe de l'Est, du Nord et du Grand Export.

Pour la première fois, le CIVP participera au salon Prowein via Business France sous la bannière Taste France avec les stands affiliés. Cela signifie que le CIVP ne construira pas son stand habituel sur le salon. Il est donc proposé aux entreprises Vins de Provence de participer à ce salon sur les espaces aménagés et supervisés par le CIVP :

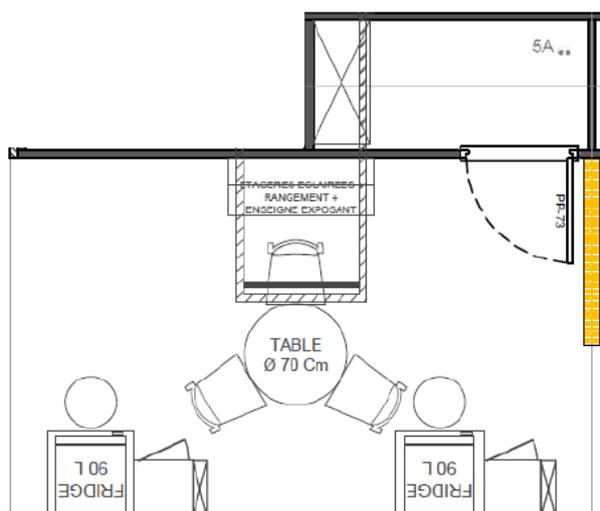
- ⇒ Un **Espace Entreprises Vins de Provence** pour les producteurs et négociants des appellations Côtes de Provence (et ses 5 DGC), Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Chaque entreprise exposante disposera d'un stand individuel Business France.
- ⇒ Un **Espace Dégustation** Vins de Provence Rosés : uniquement ouvert aux entreprises exposantes sur le salon (avec le CIVP ou inscrites directement auprès des organisateurs). Cet espace est animé par le CIVP et permet aux visiteurs de déguster les vins des entreprises exposantes sur le salon et de réaliser une sélection en l'absence d'interlocuteur commercial avant de se diriger vers les entreprises qui ont retenu leur attention. **Cette année encore, l'inscription à cet espace est déjà incluse dans le tarif du stand.** Nous reviendrons vers vous en janvier pour obtenir les informations de la cuvée que vous souhaitez présenter.

Espace Entreprises Vins de Provence

1 format de stand vous est proposé :

12 m² partagés entre 2 entreprises avec : chacun sa banque d'accueil, sa cave à vin et son étagère, et un espace de rendez-vous partagé entre les deux entreprises. Enfin, ces deux entreprises auront également une petite réserve partagée.

- ⇒ Si vous êtes intéressés par un stand plus grand, merci de contacter mpenot@provencewines.com



Frais de participation

1. STAND

Des frais de participation vous seront demandés. Ces derniers correspondent à :

- La location de la surface du stand
- L'aménagement de la surface et du stand
- Les prestations techniques
- L'espace de stockage de vos cartons
- La livraison de verres et de glace
- La communication collective
- Les frais d'exposant direct auprès du salon
- 48 bouteilles incluses sur le groupage du CIVP
- **La présentation d'une cuvée** sur l'espace dégustation 100% rosé Vins de Provence

⇒ **TARIF STAND** : 6 000€ HT soit 7 200€ TTC

2. CATEGORIES COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de Prowein, **l'objectif du CIVP est de valoriser exclusivement les AOP Vins de Provence** : Côtes de Provence (et ses 5 DGC), Coteaux d'Aix-en-Provence et Coteaux Varois en Provence. Afin de garantir une **lecture claire et cohérente de l'offre Vins de Provence** pour les visiteurs et acheteurs, **seuls les vins issus de ces AOP peuvent être présentés sur le Pavillon Vins de Provence.**

Pour tout vin hors de ce périmètre (IGP, autres AOP, vins sans IG , etc.), un forfait complémentaire de 1500 € HT est appliqué. Ce forfait, désormais en vigueur sur l'ensemble de nos salons, permet d'éviter toute confusion auprès du public et de respecter le cadre collectif de notre communication.

Afin d'accompagner chacun dans cette démarche, une **charte pédagogique sera à signer lors de l'inscription.** Veuillez noter que les vins hors AOP Vins de Provence **ne devront pas représenter plus de 20 % de l'offre présentée sur le salon.** Des vérifications seront réalisées à chaque étape : packing lists, contrôle des cartons avant départ, et vérification sur place.

TARIF FORFAIT CATEGORIES COMPLEMENTAIRES : 1 500€ HT soit 1 800€ TTC

Comment vous inscrire ?

ETAPE 1 – Inscription en ligne à partir du JEUDI 10 JUILLET 16H

⇒ **LE LIEN D'INSCRIPTION VOUS SERA COMMUNIQUE PAR MAIL LE JOUR-J**

1. Vous connecter à 16h précises (au vu de la forte demande, nous vous conseillons de procéder à votre inscription dès ouverture de ces dernières)
2. Remplir le formulaire en ligne en sélectionnant le format de stand souhaité : **attention, cette année, l'inscription ne se fera pas sur le site du CIVP mais via un formulaire en ligne dont vous recevrez le lien le jour-j. Aucune identification via votre compte CIVP ne sera nécessaire. Munissez vous de votre numéro CIVP uniquement, qui vous sera demandé (pas de mot de passe nécessaire)**
3. **Aucun pré-paiement ne vous sera donc demandé lors de cette inscription.**

4. Envoyer votre charte d'engagement pédagogique de l'exposant complétée par mail à mpenot@provencewines.com. Attention, aucune inscription ne sera prise en compte sans la charte d'engagement rendue. Cette dernière vous sera envoyée le jour-j.
5. Clôture des inscriptions le **25 juillet**

ETAPE 2 – Confirmation d'inscription et modalités de règlement

Vous devez impérativement vous inscrire en ligne sur le lien du formulaire d'inscription pour prétendre à participer à ce salon. **La pré-inscription sur le formulaire ne vaudra pas validation de participation, l'équipe du CIVP reviendra vers vous rapidement avec une confirmation ou une mise sur liste d'attente. Une fois votre inscription confirmée par le CIVP, vous recevrez un second lien d'inscription sur le site du CIVP pour finaliser l'inscription et votre paiement. Merci de n'engager aucun paiement tant que vous n'avez pas reçu votre confirmation du CIVP.**

Trois modes de paiement sont possibles lors de votre inscription le jeudi 10 juillet à 16h :

- Prélèvement : **mode de règlement privilégié**, si vous avez déjà adhéré à du prélèvement avec le CIVP, le **montant de la facture vous sera prélevé à échéance, le 31 août 2025**. Si vous n'avez jamais fait de prélèvement avec le CIVP, et que vous souhaitez passer par ce type de règlement, merci de contacter compta@provencewines.com
- Virement : règlement à faire **avant le 31 août 2025** directement au CIVP
- Carte bancaire : règlement à faire dans un second temps lors de votre confirmation définitive de participation.

Attention, il est nécessaire d'être à jour de ses cotisations et factures CIVP pour participer à ces salons. Toute entreprise non à jour sera bloquée lors de son inscription. Si vous souhaitez vérifier votre statut, merci de contacter compta@provencewines.com

La date limite d'inscription est fixée au **25 juillet** et les inscriptions seront traitées **par ordre d'arrivée. Une liste d'attente sera constituée**. En cas de désistement, après le 6 octobre, les règlements adressés au CIVP **seront conservés**. Au-delà de cette date, **aucune annulation** ne sera possible sauf si présence d'une **liste d'attente** ou si l'exposant s'engage à trouver une autre entreprise remplaçante à son stand.

Logistique et transport

Groupage : Afin de faciliter la logistique et mutualiser les coûts de transport, le CIVP organise un groupage chez un logisticien, pour les vins des exposants de l'Espace Entreprises et les vins de l'Espace Dégustation libre avec une refacturation des coûts en fin de salon au prorata du nombre de cartons. 48 bouteilles sont comprises dans le tarif de votre stand. Toute bouteille supplémentaire vous sera refacturée au réel après le salon.

Réception des vins sur stand : le samedi 14 mars, jour de montage du stand, une équipe de manutentionnaires sera chargée de ranger les cartons dans les réserves pour les mettre en sécurité.

Retour des cartons : le CIVP organisera également un groupage retour avec une mise à disposition des cartons pendant un mois chez un logisticien en région.

⇒ Les informations et modalités relatives au groupage vous seront envoyées ultérieurement, **courant janvier** par mail.

Veillez noter que le CIVP agit en qualité de facilitateur et n'est donc pas responsable en cas de perte ou de casse de vos cartons, que ce soit à l'aller ou au retour.

Contact

Manon Penot – Cheffe de projet événementiel

mpenot@provencewines.com

04.94.99.50.23